

## PROCES VERBAL

### CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 15 NOVEMBRE 2022

Affaire suivie par H. DESORMES  
PV2022-11-15  
Courriel : [helene.desormes@univ-poitiers.fr](mailto:helene.desormes@univ-poitiers.fr)

Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers en date du 8 novembre 2022, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mardi 15 novembre 2022.

#### A) Membres siégeant au Conseil :

##### Étaient présents

##### Membres élus :

- Mme Stéphanie Volteau, Maître de conférences, INSPÉ site de la Vienne
- M. Bruno Defever, IGE, INSPE site de la Vienne, UP
- M. Guillaume Garnier, PRAG, INSPE site de la Vienne, UP
- Mme Magali Mouchard, SAENES, INSPE site de la Vienne, UP

##### Membres représentants de l'université de Poitiers : /

##### Personnalités extérieures :

- M. François Debien, mandataire du Conseil d'Administration de la MAIF
- Mme Noémie Lachaud, administratrice MGEN
- Mme Sylvie Charpentier, Conseillère technique premier degré de Mme la rectrice, académie de Poitiers
- M. Michel Fayol, Professeur émérite, membre du CSEN, Président du Conseil d'Institut
- M. Jean-Charles Linier, directeur de l'EAFC, académie de Poitiers
- Mme Alison Charamon-Hill, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR Anglais, académie de Poitiers
- M. François Geoffriau, responsable formations MEEF – La Rochelle Université

##### Étaient représentés :

- Mme Elvire Diaz, procuration à Mme Stéphanie Volteau
- Mme Sandrine Diebolt, procuration à M. Guillaume Garnier
- M. Etienne Douat, procuration à Mme Magali Mouchard
- M. Julien Celle, procuration à M. Guillaume Garnier
- Mme Laure Jouve, procuration à Mme Stéphanie Volteau
- Mme Christine Gastaud, procuration à M. Jean-Charles Linier

#### B) Membres avec voix consultative :

##### Étaient présents

- Mme Hélène Desormes, Responsable CAPI, INSPE académie de Poitiers
- Mme Frédérique Vray, Responsable des services administratifs, INSPE académie de Poitiers
- Mme Sarah Pigeaud, Directrice du site INSPE de Niort
- M. Denis Alamargot, Directeur INSPE de l'académie de Poitiers

#### C) Membre excusée

- Mme Lucie Malbos, assesseure adjointe à la pédagogie de l'UFR Sciences Humaines et Arts

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'institut du 4 octobre 2022
2. Point budgétaire : SCD et convention Campus des Valois
3. Point sur la mise à jour de l'organigramme et le référentiel pédagogique administratif
4. Budget de projet et convention cadre de l'INSPE : processus
5. Pédagogie : approche par compétences - exposé de Lydie Ancelot
6. Pédagogie : mise en œuvre du projet Dem'UP au sein de l'INSPE
7. Perspective : mise à jour des statuts
8. Questions diverses

M Fayol ouvre la séance et accueille François Debien, nouveau membre du conseil d'institut. F Debien est responsable technique recherche et militant MAIF. Il se dit ravi de participer au conseil d'institut de l'INSPE.

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'institut du 4 octobre 2022**

Préalablement à la phase d'approbation du procès-verbal du CI, M Fayol suggère que les membres qui souhaitent proposer des modifications, les soumettent par écrit.

4 propositions de modifications, par JC Linier, S Pigeaud, S Volteau sont actées en séance et le PV du précédent conseil est adopté.

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil d'institut du 4 octobre 2022**

Nombre de votants : 11 présents et 6 procurations

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est approuvé avec les modifications.

### **2. Point budgétaire : SCD et convention Campus des Valois**

D Alamargot souhaite partager de nouvelles informations :

- Il a obtenu des éclaircissements de la part de la directrice du SCD, Mme Marcil, quant à l'utilisation du budget de 80 000 € qui est alloué chaque année par l'INSPE (cf. annexe). Néanmoins, il souhaite revenir vers Mme Marcil au nom du Conseil d'institut pour obtenir

plus d'informations, ce d'autant que la configuration des deux sites INSPE du campus des Valois et du campus de Niort a changé.

- L'INSPE est en attente de la dotation du campus des Valois: la base prévisionnelle est de 44 000€ et les négociations ont permis d'obtenir 20 000€ de plus, ce complément doit être économisé pour faire face aux hausses de coûts de fonctionnement ou renforcer le soutien aux formations sur des postes de soutien pédagogique.

### **3. Point sur la mise à jour de l'organigramme et le référentiel pédagogique administratif**

#### *Nominations :*

- Stéphane Bravard est nommé Directeur adjoint, assesseur à la pédagogie, à la suite d'Olga Otero,
- Nicolas Epinoux est nommé Responsable pédagogique du site INSPE d'Angoulême (Campus des Valois), à la suite de Jean-Marie Meslier.

#### *Appels à candidatures :*

- Responsable du Diplôme Universitaire (DU) : "Contribution au développement professionnel des maîtres formateurs du 1er degré" : 3 candidatures ont été reçues, un comité ad-hoc est en cours de constitution
- Chargé de mission « Relations Internationales » (48h référentiel), en cours
- Responsable du diplôme Master MEEF 2 mention « Second degré », en cours

#### *A venir :*

- Responsable du diplôme Master MEEF 1 mention « Premier degré »

Concernant les attributions du référentiel pédagogique administratif au sein de l'INSPE, un travail de révision est en cours pour tenir compte des ajustements votés par le CA de l'Université de Poitiers en juin et octobre 2022. La répartition des heures administratives s'appuiera sur les critères votés au CA (seuils de cumuls, volants horaires par activités).

En décembre, D Alamargot souhaite pouvoir finaliser l'organigramme et le référentiel associé afin de le présenter au CI du 24 janvier 2023 et, dans un souci de transparence, le proposer au vote si finalisé.

### **4. Budget de projet et convention cadre de l'INSPE : processus**

D Alamargot souhaite faire un point d'information sur le budget de projet de l'INSPE et le processus de renouvellement de la convention cadre de l'INSPE avec ses partenaires : LRU, Rectorat et CNED.

La convention cadre est arrivée à terme en septembre 2022. Cette convention-cadre est à articuler avec les conventions-cadres globales de l'UP-Rectorat et UP-ULR. Un travail a commencé avec le Directeur de l'E AFC pour envisager de nouvelles lignes de partenariat (CAFIPMF, CAPPEI, CAFFA...). En janvier 2023, une première version sera soumise au COSP, puis au CI.

Le budget de projet quant à lui, définit l'orientation stratégique, les actions partenariales associées et le budget général associé. Il est lié à la convention-cadre.

*S. Volteau demande s'il y aura une version intermédiaire pour le budget de projet.*

*D. Alamargot répond qu'il est possible de solliciter les commissions. Nous pouvons aussi mobiliser le COSP pour analyser et transmettre aux membres du CI les préconisations et les informations.*

*S. Volteau répond que cela lui semble être une bonne idée, un mail peut suffire avec les documents.*

*D. Alamargot précise que la convention-cadre pourra être finalisée en janvier 2023, en revanche, le budget de projet est à revoir entièrement à l'heure actuelle (cartographie de l'existant en cours) et ne pourra être consolidé qu'après la finalisation de la convention-cadre.*

*M. Fayol ajoute qu'il est important que le budget de projet soit travaillé en amont et qu'il paraît raisonnable de mettre ce point à l'ordre du jour du mois de mars car le prochain CI est proche.*

## **5. Pédagogie : mise en œuvre du projet Dem'UP au sein de l'INSPE,**

P Carré, responsable du projet pour l'UP, a présenté Dem'UP lors du dernier COSP, le support est consultable en annexe de ce présent compte-rendu.

L'objectif du projet Dem'Up est de structurer la réalité virtuelle au sein de l'UP. Pour l'INSPE, l'enjeu est, d'une part, d'héberger, dans ses locaux, une salle immersive (utilisable par toutes les composantes) avec des outils technologiques, des démonstrateurs de réalité virtuelle quant aux problématiques de classe (par exemple, des serious game sur l'apprentissage littérature) et, d'autre part, de répondre à des appels à projets au sein de l'université pour financer des projets, notamment de métaverse. Quatre projets ont été déposés par les formateurs de l'INSPE, il s'agissait de la dernière vague d'appel à projets.

D Alamargot demande l'approbation du CI pour l'utilisation de la salle 109 dans le cadre de ce projet.

*M. Fayol s'interroge sur la nécessité de connaître la taille de la salle, de savoir qui finance le matériel et qui entretient ce matériel et quelle sera la part de l'INSPE dans l'utilisation du dispositif. Il demande si un comité a été constitué et combien de postes cela va nécessiter.*

D Alamargot indique que, du point de vue du COSP, la présence de cette salle est perçue comme une source d'accueil intéressante et pertinente. L'entretien et la maintenance du matériel seront assurés par l'UP. En revanche, l'INSPE doit accepter de réduire des surfaces utilisées pour ses formations au profit de la salle. Une compensation en surface pourrait être demandée à l'UP (dans d'autres lieux, le cas échéant).

*D Alamargot répond que c'est le comité DemUP qui est responsable du pilotage, l'INSPE cède la salle et l'UP prend en charge l'entretien.*

*M Fayol demande s'il serait utile d'avoir une présentation, comme cela se fait à Dijon, par exemple, pour les dispositifs de formation pour les futurs techniciens ingénieurs agronomes.*

*S Volteau suggère que cette présentation soit faite en commission scientifique.*

*D Alamargot propose d'articuler cette présentation avec le COSP.*

*M Fayol souhaiterait que les champs disciplinaires de l'INSPE soient considérés pour discuter des orientations stratégiques de ce projet.*

*D Alamargot précise que l'INSPE accueille une collègue et 2 apprentis de l'ENJMIN qui travaillent sur le développement du projet, l'INSPE fournit un accueil et de la logistique en accord avec l'université.*

*B Defever indique que l'équipement n'a pas encore été fourni, 4 postes ont été toutefois mis à disposition par l'INSPE. Les outils seront surtout des casques de réalité virtuelle.*

*B Defever précise que des discussions sont en cours avec l'INSPE de Limoges et Bordeaux pour mener un projet assez similaire et complémentaire de démonstrateur.*

## **6. Perspective : mise à jour des statuts**

D Alamargot indique que les listes des membres des instances et commissions sont en cours de vérification.

Les statuts ont été votés le 22 mars 2022 et le règlement intérieur date de 2014 : la nécessité d'une mise à jour de ces textes institutionnels s'impose pour les adapter à la réalité. Il faut définir de manière plus claire les périmètres des instances statutaires et consultatives, ainsi que la place du conseil de direction dans les instances. Le règlement intérieur reprend les modalités de mise en œuvre des statuts et donc, de fait, devra être modifié.

*S Volteau demande que la version initiale et la version modifiée soient envoyées suffisamment tôt car elle consultera son organisation syndicale.*

M Fayol rappelle les contraintes de calendrier, il propose que le vote final soit fait en mars ou en juin car tous les chantiers ne pourront pas être menés en même temps.

D Alamargot indique que, de fait, de nombreux chantiers structurants sont à engager et que le règlement intérieur de 2014 est handicapant car il faut pouvoir se baser sur un texte à jour pour pouvoir fonctionner.

## **7. Pédagogie : approche par compétences - exposé de Lydie Ancelot - (ANNEXE 2)**

Cette présentation a été faite également au COSP du 7 novembre.

*JC Linier indique que pour l'E AFC, l'APC est une opportunité pour réfléchir à la manière dont on entre dans la formation, il souhaite pouvoir s'emparer de cette démarche pour l'adapter et la généraliser au sein de l'académie, en s'appuyant notamment sur les référentiels enseignants nationaux.*

*F Geoffriau demande si les jurys seraient maintenus.*

*L Ancelot répond que le jury garde une place prépondérante sur le niveau d'acquisition des compétences de l'étudiant.*

## 8. Questions diverses

*S Volteau indique qu'elle a des questions sur la formation des personnels stagiaires (T0 temps-plein) et sur les suites. Les retours des étudiants ne sont pas forcément positifs : beaucoup de redites sont constatées. Elle souhaite savoir où en est le processus de programmation de la formation et s'il y a eu des retours concernant les stagiaires STAR et SPA, notamment sur la mise en stage. Elle demande des précisions quant aux missions de l'assesseur, elle aurait souhaité que le nouveau responsable pédagogique du site de la Charente soit présent. Par ailleurs, elle souhaite que l'on puisse associer les usagers aux discussions du CI en attendant les élections de février. Enfin, elle soulève le problème de manque de didacticien des mathématiques.*

*M Fayol indique que beaucoup de points sont abordés et que pour toutes les questions posées, il faut prendre le temps de répondre lors de prochaines réunions.*

*JC Linier apporte une 1ère réponse quant à la formation des personnels stagiaires et précise qu'il ne se prononcera que sur la partie complémentaire : l'E AFC a eu des retours sur les rencontres stagiaires/tuteurs qui permettent de mettre en œuvre les modules. Les inscriptions sont faites, les modules sont en train d'être développés, des formateurs ont été recrutés.*

*D Alamargot précise que sur la partie obligatoire (tronc commun), il reste quelques jours de formation à intégrer, notamment sur les sites 16 et 86. En décembre, la maquette devrait être complète. Il ajoute que la façon de travailler est peu satisfaisante car il s'agit de répondre à la demande sans connaître précisément les contraintes. Il faut pouvoir faire des évaluations plus fines des besoins des personnels stagiaires ; des outils pré-existent au sein de l'INSPE et des DSDEN qui doivent être harmonisés. De surcroît, il faut concevoir des parcours moins redondants. Des formateurs pourraient aussi se déplacer d'un site à l'autre pour assurer une cohérence académique à la formation. Il suggère également de revoir le déploiement de la formation sur le territoire. Des pistes sont à discuter ensemble. Par ailleurs, D Alamargot invitera S Bravard et N Epinoux aux prochains CI. Ils sont en cours aujourd'hui et ne pouvaient donc être présents.*

*S Volteau souhaite savoir si les Ateliers de Pratique Pédagogique seront mis en place cette année (MEEF M2) car c'est un dispositif indispensable à la formation.*

*S Pigeaud répond que les APP sont comptabilisés en heure eqTD. Il y a actuellement un problème de mise en œuvre. De plus, l'on est en attente de la convention cadre car les PEMF interviennent sur d'autres missions. Elle n'a pas de réponse à apporter, la question a été posée à l'assesseur. Sur le site de Niort, les APP ont été définis dans l'emploi du temps du semestre 4. L'an dernier la mise en place avait été difficile par manque de supports PEMF. Elle trouve que c'est dommage car c'est un apport important pour les stagiaires.*

*JC Linier indique qu'il faut clarifier ce qui se fait sur chaque département car c'est très disparate et dépend des 4 DSDEN qui ont chacune une histoire départementale. Il souhaite aller vers une harmonisation et souligne que nous sommes dans une année de transition. Il faut comprendre l'économie générale pour stabiliser les collaborations à travers la convention-cadre et le budget de projet. Il s'agira de s'accorder sur une unité de calcul des services enseignants.*

*S Pigeaud souligne que les PEMF voient leurs missions de plus en plus élargies.*

S Charpentier indique que dans certains départements, des postes de PEMF sont vacants et qu'on ne réussit pas à les pourvoir. Cela renvoie à la valorisation des parcours professionnels et le rectorat travaille à l'amélioration de la situation.

JC Linier indique que la part de l'INSPE dans la Formation continue (FC) doit être comptabilisée (avec le CerCA notamment), il faut donner du sens au partenariat et travailler à la lisibilité de ce partenariat.

M Fayol demande si l'on intègre l'harmonisation des 4 départements au sein de la convention cadre.

JC Linier répond par l'affirmative, notamment en termes de moyens. Il précise la volonté politique ici de Mme la Rectrice.

M Fayol indique que dans la mesure où l'on contribue au financement des formations des PEMF, il est légitime de s'interroger sur le retour sur investissement pour l'INSPE.

JC Linier répond que c'est sur la partie de la formation des personnels stagiaires que le problème se pose car les moyens actuels de l'académie sont alloués au Master MEEF.

S Charpentier annonce qu'en tout, il y a 78 PEMF dans l'académie et 10 à 12 DEA (directeur d'école d'application). En Charente-Maritime, il y a 23 PEMF et 4 DEA. En Charente, 15 PEMF et 2 DEA. En Deux-Sèvres: 15 PEMF et 2 DEA et en Vienne: 25 PEMF et 4 DEA. Tous sont mobilisés sur de l'accompagnement, mais il faut effectivement conduire une réflexion

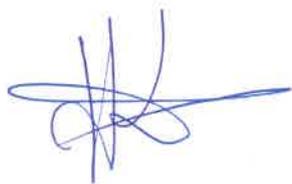
JC Linier indique que le volet 2nd degré n'est pas non plus clairement positionné.

S Pigeaud ajoute qu'une forme d'iniquité existe sur les différents stages STAR : les modalités de stage ne sont pas les mêmes sur les 4 départements.

M Fayol propose de partir de ce qui est attendu pour le stagiaire et de fixer les objectifs, plutôt que de s'atteler à l'existant.

La séance prend fin à 11h30  
Prochaine réunion le 24 janvier 2023.

Annexe 1 présentation CI  
Annexe 2 présentation APC  
Annexe 3 présentation DEM'UP



Helène DESORNES



Michel FAYOL



Denis ALAMARGOT



